

cette question. Nos frères qui ne sont pas au courant de cette affaire en trouveront une bonne histoire dans l'adresse du Grand Chancelier Mac Cabe et dans les minutes de la convention de Hamilton. Pendant son terme d'office comme Grand Président, non obstat l'agitation et l'anxiété causées par la discussion et les commentaires des journaux concernant la séparation bénéficiaire, quarante nouvelles succursales furent instituées. En somme dans tout son travail pour l'A. C. B. M., le Dr. MacCabe a déployé cet esprit, cette intelligence et cette prudence de maître, cette fermeté et cette décision de but qui caractérisent ses actions dans tout ce avec quoi il a affaire.

MORT DE MGR. RYAN.

Monseigneur Ryan de Buffalo est décédé à sa résidence en cette ville le Vendredi, 10 Avril. Sa Grandeur fut l'Aviser Spirituel Suprême de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle des Etats Unis; et son nom, Stephen Vincent Ryan, orne les chartes de tous les Grands Conseils, et des succursales directement sous la juridiction du Conseil Suprême. Il est généralement considéré qu'il fut le fondateur de l'association. Il fut le premier Evêque qui en devint membre; il fut un défenseur zélé de la cause de l'A. C. B. M. et l'un des meilleurs amis que l'association eut. Les membres de l'A. C. B. M. furent toujours orgueilleux de référer à Mgr. Ryan comme le "Père de l'Association."

Sa grace Mgr. l'Archevêque Walsh, Grand Aviser Spirituel de l'A. C. B. M. du Canada, avec Mgr. l'Archevêque Fabre de Montreal, Mgr. l'Archevêque Cleary de Kingston, le Révd. Dr. Flannery de St. Thomas et le Révd. F. Corcoran de La Salette, assistèrent aux funérailles.

Mgr. l'Archevêque Corrigan célébra la messe, et Mgr. l'Archevêque Ireland prononça l'oraison funèbre. L'office des morts fut chanté par trois cents prêtres, et la belle Messe Grégorienne fut chantée par les membres des divers choeurs de la cité de Buffalo, sous la direction du Professeur Borget.

Ce fut Mgr. Ryan qui prononça l'oraison funèbre aux funérailles de feu Mgr. l'Archevêque Lynch de Toronto.

Le *Catholic Record* du 18 Avril, parle de l'illustre prélat dans les termes suivants.

Il naquit à ... Ontario, le 1 Janvier, 1825, et reçut son éducation des Lazaristes au Séminaire St. Charles, près Philadelphie. Il fit ses études ecclésiastiques à Cap Girardeau, et à Perryville, Mo. Son ordination comme prêtre eut lieu à St. Louis, en Juin, 1849, feu Mgr. l'Archevêque Kendrick officiant. Après son ordination le jeune prêtre fut fait professeur au séminaire, où il avait reçu les différents ordres, mais enfin il se dévoua au travail missionnaire, et pendant une douzaine d'années prêcha l'Evangile dans les différentes parties du pays, s'occupant à la fois de visiter les collèges Lazaristes des Etats Unis. A la mort de Mgr. Timon le Père Ryan fut proposé comme évêque, et il obtint aux ordres de Rome. Sa consécration comme Evêque de Buffalo eut lieu en Novembre, 1868. A sa mort Mgr. Ryan avait charge d'environ 165,000 âmes, 200 prêtres, 76 écoles paroissiales, 157 églises et 2 séminaires ecclésiastiques. L'Eglise en Amérique a perdu l'un

de ses plus brillants ornements. Mgr. Ryan, ce n'est que dire la vérité simple, fut l'un des prélats les plus aimés et à juste titre en Amérique, non seulement par ses enfants en religion, mais par le peuple Américain de toutes classes et croyances.

L'article éditorial qui suit de l'*Evening Times* de Buffalo (journal non Catholique) est un fidèle portrait du saint prélat, appelé à sa récompense :

"Au Catholique et au Protestant, au prêtre et au laïque, au riche des biens de ce monde et au pauvre, arrive la nouvelle de la perte d'un ami qui fut ami. Non seulement l'Evêque du diocèse de Buffalo est mort, mais dans sa personne est passé au sommeil calme un homme, qui, si jamais homme fut aimé fut Stephen Vincent Ryan. Le Dieu qui nous donne de tels hommes l'a appelé à lui, et nous ne pouvons que nous rappeler sa gentillesse, sa modestie, sa charité, sa simplicité, comme nous faisons lorsque nous regardons du haut d'une montagne élevée à travers de grands déserts de neige sans fin, d'où l'on entend aucun son — seulement que le silence — et que nous savons que nous sommes près de la main de la Toute Puissance. C'est l'histoire d'une vie comme la sienne et que l'on voit trop rarement. Sa vie fut une vie qui tradit à la terre l'histoire du Christ Divin aussi bien qu'il fut jamais donné à un homme de la traduire. Il fut incapable d'envie. Sa patience n'eut pas de limite. Son pardon fut illimité, et sa charité ne fut pas accompagnée de cymballes bruyantes, mais elle se déploya en silence, inconnue de tous, sauf ceux que sa main charitable touchait. Tous ceux qui virent en contact avec lui sont remplis d'un profond chagrin, mais d'un chagrin tempéré par la consolation de savoir qu'il a vécu et que sa vie fut un enseignement de paix, et de bonne volonté et de justice, vertus pour lesquelles nous combattons, mais que nous manquons de pratiquer. Que sa noble âme repose en paix."

Honneur à un Membre de l'A.C.B.M.

Mr. Charles Murphy, jeune avocat d'Ottawa, et membre de la Succursale No. 28, a été choisi par la Fédération des Clubs Libéraux d'Ontario, comme leur Président.

Frère Murphy naquit dans la capitale en 1865. Il commença son éducation à l'Institut Collégial et la compléta à l'Université. Il poursuivit ses études à cette dernière institution avec une grande distinction et reçut le degré de B. A., et obtint la médaille d'or donnée par le Pape pour l'excellence dans la philosophie, un des plus grands honneurs conférés par l'Université. Mr. Murphy tourna toute son attention à la loi comme profession, et fut appelé au Barreau d'Ontario en 1891. Il dépensa les deux ou trois années qui suivirent en société avec Mr. F. R. Latchford, le savant et zélé Solliciteur de l'A. C. B. M. A la dissolution de cette société en 1894, Mr. Murphy commença affaires pour lui-même, et réussit à se faire une splendide réputation par son aptitude, sa probité et son éloquence. Il est, comme son nom l'indique, d'origine Irlandaise; strictement adhérent à la Foi Catholique, Nationaliste avoué relativement à la politique Irlandaise, membre estimé de la division No. 1 de l'Ancient Order of Hibernians, et un travailleur enthousiaste à la cause de l'A. C. B. M.

Questions.

1. Le Grand Président, ou un Grand Député ou un Député d'arrondissement a-t-il le droit de présider à une assemblée régulière d'une succursale?
2. Le Grand Conseil sanctionnera-t-

il, et sera-t-elle constitutionnelle, l'action d'un frère membre, ou de sa femme, faisant une assignation de sa police à la succursale, ou à certains membres de la succursale pour les rembourser de toutes avances faites par eux pour tenir son assurance en force.

RÉPONSES.

1. Oui. Le Grand Président a le droit de présider à l'assemblée, et bien qu'à la rigueur les Députés ne pourraient demander ce privilège, un succursale ne devrait pas hésiter de le leur accorder, s'ils sont présents, et les affaires transigées à cette assemblée ne seraient pas invalides pour cela.

2. En autant que le Grand Conseil est concerné, c'est notre opinion qu'il ne peut ni sanctionner, ni refuser de sanctionner, une telle procédure. Quant à l'aspect constitutionnel de la question, il n'y a rien que nous connaissions dans la constitution qui permet ou défend le moyen proposé. Sous les statuts de la Province d'Ontario, l'assuré peut emprunter de toute personne, sur la garantie de la police, telles sommes nécessaires, et qui seront employées à maintenir la police en force; et la somme ainsi empruntée, avec l'intérêt légal qui pourra être convenu, aussi longtemps que la police reste en force, seront un premier engagement de la police et des argent payables en vertu d'icelle, nonobstant toute déclaration ou direction en faveur de la femme et des enfants. Il est alors légal pour toute personne de prêter de l'argent sur une police de ce genre et il peut avoir une garantie sur icelle.

Prenez-y-garde.

Les remarques qui suivent, de La Vérité de Québec, sous le titre "Sociétés Secrètes" frapperont quelque chose sérieusement considéré le courant des associations non Catholiques, en démontrant exactement la situation :

"Toujours les sociétés secrètes aux Etats Unis. On nous communique des extraits d'un journal Américain qui rend compte des funérailles d'un Canadien français, dans une ville située non loin de la frontière Canadienne. Ce compatriote appartenait à l'ordre des Anciens Forestiers et à une autre société secrète, celle des Red Men—Hommes Rouges. C'est à l'église Catholique de l'endroit que les obsèques ont eu lieu. Les porteurs des coins du poêle étaient des Forestiers, et vingt-cinq Hommes Rouges formèrent autour du cercueil une garde d'honneur. Forestiers et Red Men portaient les insignes de l'ordre, dit le compte rendu; et sur la tombe, après la récitation des prières de l'Eglise par un prêtre Catholique, les Red Men déposèrent un tomahawk en fleurs, emblème de leur ordre, et les Forestiers une tête de cerf !

Ce mélange de cérémonies Catholiques et démonstrations païennes est tout à fait caractéristique. Il n'y a guère qu'aux Etats Unis, croyons nous, que de telles choses se passent.

On nous communique, en même temps, un autre extrait du même journal qui donne le texte d'une série de "résolutions" adoptées par les Red Men de l'endroit à l'occasion de la mort de leur frère. On y parle du Grand Esprit, de l'Heureux terrain de chasse—Happy Hunting Grounds. C'est à dire que cette société d'Hommes Rouges professe la religion purement naturelle des aborigènes de l'Amérique. Au fond, c'est du matérialisme, n'en doutons pas.

Ils sont incalculables les ravages que font en Amérique toutes ces sociétés secrètes organisées par la franc-maçonnerie."

Le seul espoir pour les Catholiques est de s'associer aux sociétés approuvées par le Pape.

Correspondance.

Montréal, 18 Avril, 1896

O. K. Fraser, Esr.,
Grand Président,
Brockville, Ont.

Cher Monsieur et Frère, — A la dernière assemblée de la succursale No 26, après une discussion sur les appels des succursales soeurs en faveur de frères invalides, la résolution suivante fut adoptée :

"Que cette succursale suggère bien respectueusement au Grand Président l'opportunité d'un appel général par le Grand Conseil, et que le montant réalisé par cet appel soit mis à part comme fonds spécial, dans le but de répondre aux demandes d'aide qui pourront être faites de temps en temps en faveur de frères invalides. Les Syndics du Grand Conseil seraient ainsi, lorsqu'ils recevraient ces appels, en position de voter sur ce fonds spécial toute somme ou sommes que dans leur sagesse ils jugeraient suffisantes pour rencontrer les besoins du cas devant eux; et l'adoption d'un fonds quelconque de ce genre éviterait aux succursales d'être appelées en aide aussi souvent qu'elles le sont à présent.

J'ai l'honneur d'être,

Fraternellement à vous,

JAS. J. COSTIGAN, Sec. Suc. No. 26.

APPEL.

Aux Membres de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada :

Cornwall, Ont., 25 Avril, 1896.

Frères—La Succursale No. 38 de l'A. C. B. M., établie à Cornwall, Ont., croit devoir faire appel aux succursales de l'Association en faveur de Frère François Letour, qui depuis trois ans souffre d'une maladie de la hanche, et dont la famille est ainsi privée de son seul soutien.

Frère Letour est membre de notre succursale depuis neuf ans, et a toujours été un membre zélé et dévoué de l'A. C. B. M. Comme nous avons dû payer ses cotisations depuis les trois années écoulées, nous sommes incapables par nous-mêmes de faire beaucoup pour Frère Letour. Nous avons toujours l'espoir que Frère Letour reviendrait à la santé et serait capable de vaquer à son occupation, mais Dieu dans sa suprême sagesse permet qu'il soit privé de cet inestimable don d'une bonne santé. Après de longs mois de maladie il est obligé de demander à ses frères de l'A. C. B. M. de l'assister.

L'objet de notre Association étant de s'entraider mutuellement, nous espérons que nos frères de l'A. C. B. M. profiteront de cette occasion d'assister un frère dans le besoin, et d'attirer ainsi la bénédiction de Dieu sur eux et l'Association. Une petite grande de la part de chaque succursale aidera Frère Letour à pourvoir pour ses petits enfants et lui fournira les moyens de partir un petit commerce, avec lequel il espère, Dieu aidant, pouvoir se supporter lui-même et sa famille à l'avenir.

Espérant, donc, Frères, que vous allez tendre charitablement à Frère Letour une main secourable.

Nous demeurons,

Fraternellement à vous,

JOHN LALLY, Prés.

PATRICK McCABE, Sec. Arch.

Un accusé de réception des contributions sera publié dans L'ÉTENDU. Les contributions devront être envoyées à Patrick McCabe, Boite No. 211, Cornwall, Ont.

Je, soussigné, Aviser Spirituel de la Succursale No. 38 de l'A. C. B. M., certifie